

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Énergie Moins Chère Ensemble

## Un achat groupé de gaz pour réaliser d'importantes économies

À l'entame d'une période de l'année où la consommation d'énergie est la plus élevée pour se chauffer, l'UFC-Que Choisir propose aujourd'hui, via sa filiale SAS Que Choisir, un achat groupé « gaz » avec une offre à tarifs fixes sur 2 ans permettant aux consommateurs de réaliser d'importantes économies sur leurs factures. Cette offre – actuellement de loin la plus compétitive du marché – est présentée sur le site <a href="https://www.quechoisirensemble.fr">www.quechoisirensemble.fr</a> et l'achat groupé court jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

Alors que les prix de l'énergie restent à un niveau très élevé, l'UFC-Que Choisir, déterminée à œuvrer concrètement pour le pouvoir d'achat des consommateurs, a lancé, via sa filiale, la SAS Que Choisir, un appel d'offres auprès des fournisseurs nationaux de gaz, afin qu'ils proposent une offre attractive financièrement, et sécurisée juridiquement. Plusieurs fournisseurs ont transmis des offres, et, après analyse, l'offre lauréate la moins-disante est celle d'Alterna Energie. Cette offre est proposée aujourd'hui à tous les abonnés desservis par le distributeur national GRDF (hors entreprises locales de distribution).

### Entre 17 % et 22 % d'économies (TTC) par rapport au prix repère moyen du kWh

L'offre lauréate affiche un prix du kWh de gaz (TTC) entre 17 % et 22 % inférieur au prix repère moyen du mois de novembre (selon la zone tarifaire et l'option tarifaire cuisson ou chauffage)<sup>1</sup>. L'abonnement a un prix identique à celui du prix repère (parmi les moins chers du marché). Cette offre permet ainsi de réaliser des économies substantielles.

Concrètement, et en comparaison avec l'offre « passerelle » vers laquelle ont basculé les anciens abonnés au TRV gaz, un ménage utilisant uniquement le gaz pour la cuisson ou pour l'eau chaude sanitaire et en consommant 4 000 kWh par an réalisera une économie de 166 euros sur sa facture annuelle (573 euros contre 739 euros)². Le gain de pouvoir d'achat sera encore plus important pour un ménage chauffé au gaz et consommant 20 000 kWh par an puisqu'il économisera 473 euros sur une année (2 004 euros contre 2 477 euros). Au regard de l'ensemble des offres actuellement proposées sur le marché, l'offre « Énergie moins chère ensemble » est, et de loin, la plus attractive financièrement³, en étant à minima 13,6 % moins chère⁴.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'offre lauréate est accessible aux abonnés gaz desservis par le distributeur national GRDF (hors Corse, entreprises locales de distribution). GRDF répartit le territoire national en 6 zones tarifaires. Le tarif de l'abonnement est identique à celui de l'offre repère pour le mois de novembre

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour un ménage habitant en zone 3 GRDF. La facture annuelle varie en fonction de la zone.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir à ce titre notre comparateur énergie gratuit et indépendant : <a href="https://www.quechoisir.org/comparateur-energie-n21201">https://www.quechoisir.org/comparateur-energie-n21201</a>

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour un ménage habitant en zone 3 GRDF et consommant 20 000 kWh de gaz par an.



# Énergie moins chère ensemble, l'offre gaz la plus compétitive

Exemple pour une facture avec une consommation de 20 000 kWh.



► Tarifs relevés sur le comparateur indépendant et gratuit UFC-Que Choisir, le 12 novembre 2024, pour une consommation annuelle de 20.000 kWh, pour un ménage résidant en zone 3 GRDF. Pour chaque fournisseur mentionné, nous ne prenons en compte que sa meilleure offre de marché. Nous n'avons pas pris en compte les offres duales (électricité + gaz), ni celles considérées à risque sur notre comparateur (par exemple celles indexées sur les marché de gros).

Source : UFC-Que Choisir



#### Un prix fixe sur 2 ans préservant les consommateurs d'une nouvelle flambée tarifaire

En application du cahier des charges, l'offre proposée par le lauréat garantit la fixité du prix du gaz et de l'abonnement sur deux ans<sup>5</sup> (hors évolutions de la fiscalité). Dès lors, les consommateurs sont préservés sur une longue période d'une potentielle nouvelle explosion des prix de gaz sur les marchés. L'offre « <u>Énergie moins chère ensemble</u> » pourrait donc en réalité permettre des économies encore plus importantes que celles calculées sur la base des prix actuels.

#### Au-delà des tarifs compétitifs, une sécurité juridique

Au-delà de l'aspect tarifaire, l'offre « <u>Énergie moins chère ensemble</u> » se caractérise à nouveau par une sécurité juridique renforcée avec un contrat sûr, avec des clauses plus protectrices des consommateurs que celles classiquement proposées, ainsi que par l'implication de la Fédération UFC-Que Choisir dans le traitement des éventuelles réclamations des souscripteurs durant la première année<sup>6</sup>.

Pour faire baisser les factures de gaz, les consommateurs sont donc invités à découvrir l'offre lauréate « Énergie moins chère ensemble » sur le site de la SAS Que Choisir <u>www.quechoisirensemble.fr</u>. En cas d'intérêt, ils peuvent obtenir du fournisseur lauréat un devis personnalisé, et le cas échéant exprimer leur souhait de souscrire à l'achat groupé<sup>7</sup> jusqu'au 31 décembre 2024.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Pour rappel, seul le fournisseur est engagé quant à la fixité du prix, les souscripteurs restent libres de résilier à tout moment.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Concrètement, en cas de réclamation non satisfaite, toute réponse du fournisseur à cette réclamation sera d'abord transmise à la Fédération UFC-Que Choisir qui, en cas de désaccord sur son contenu, pourra en informer le consommateur et lui présenter notamment les voies de recours possibles si le désaccord subsistait.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 12 euros TTC sera demandée aux seuls souscripteurs (réduite à 6 euros TTC pour les adhérents de l'UFC-Que Choisir et les abonnés à ses publications).